

**PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2026**

Étaient présents : MM THIEBAUT Aurélie, BIZZARRI Pascal, MATHIEU Dominique, CROS-MAYREVIEILLE Isabelle, CUCHE Sébastien et FISCHER Didier.
représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : HURLIN Cathia, ATTONATY Jean-Luc, BOURQUIN Thierry, HUBERT Jessica

Membres absents : L'HUILLIER Christine

Secrétaire de séance : Madame THIEBAUT Aurélie.

DELIBERATION N° 2026-025

Objet : Approbation du PV de séance du conseil municipal du 2 avril 2026.

Vote à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 2 avril 2026 a été mis à disposition des conseillers sur leur boîte mail en date du 20 mai 2026.

Aucune observation n'ayant été rapportée, le compte rendu de la séance du 2 avril 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2026-026

Objet : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire propose de désigner Mme THIEBAUT Aurélie, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la désignation de Mme THIEBAUT Aurélie en tant que secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-027

Objet : Travaux communaux – Approbation de devis.

Vote à l'unanimité.

Dans le cadre de divers travaux à entreprendre sur la commune, M. le Maire informe le conseil municipal avoir réalisé les devis suivants et propose de se prononcer sur la réalisation de ces travaux :

1° Aménagement d'un parking devant la mairie :

Devis réalisé auprès de l'entreprise Duchanois TP basée à Coutures pour un montant HT de 10 760,00 €

2° Installation d'un adoucisseur dans l'office de la salle attenante à la mairie :

Devis réalisé auprès de l'entreprise TM Energies basée à Thezey-Saint-Martin pour un montant HT de 1 507,00 €.

3° Pose de portes fenêtres et déplacement des radiateurs dans les logements communaux :

Devis réalisé auprès de l'entreprise TM Energies basée à Thezey-Saint-Martin pour un montant de 660,00 € HT (déplacement des radiateurs)

Devis réalisé auprès de l'entreprise BGL basée à Frouard pour un montant de 9 929,72 € HT (création d'une ouverture/porte fenêtre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents** :

- **VALIDE :**

- Le devis de l'entreprise DUCHANOIS TP pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un parking devant la mairie pour un montant HT de 10 760,00 €.
- Le devis de l'entreprise TM Energies pour la mise en place d'un adoucisseur dans la cuisine de la salle attenante à la mairie pour un montant de 1 507,00 € HT
- Le devis de l'entreprise TM Energies pour la réalisation des travaux de déplacement des radiateurs dans les logements communaux pour un montant de 660,00 € HT
- Le devis de l'entreprise BGL pour la création d'une ouverture/porte fenêtre dans les logements communaux pour un montant de 9 929,72 € HT

- **CHARGE M.** le Maire de passer commande et à signer tous documents s'y rapportant

DELIBERATION N° 2026-028

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, décide:
D'APPROUVER la présentation de la liste suivante, qui sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires	Suppléants
Pascal BIZZARRI	Sandra BIZZARRI
Aurélie THIEBAUT	Vincent THIEBAUT
Sébastien CUCHE	Sandie LAGRANGE
Isabelle CROS-MAYREVIEILLE	Antoine CROS-MAYREVIEILLE

Jean-Luc ATTONATY	Francine ATTONATY
Thierry BOURQUIN	Chloé BERNARD
Cathia HURLIN	Freddy SELLIER
Dominique MATHIEU	Murielle MATHIEU
Christine L'HUILLIER	Stéphane FRITZ
Alma JUSUFOVIC	Laura MATHIEU
Nathalie FISCHER	Christian IRIGARAY
Pierre FRETE	Jean-Luc DEBRIN

DELIBERATION N° 2026-029

Objet : SIAAC – modification des statuts.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Aulnois Craincourt (SIAAC) a adopté lors de son Comité Syndical du 12 mars 2026, une délibération visant à modifier les statuts.

La modification des statuts porte sur :

1° La modification de l'adresse du siège du Syndicat : passage de la mairie d'Aulnois Sur Seille (27 rue Principale – 57590 AULNOIS SUR SEILLE) à la **mairie de Craincourt (1, rue du Bon Vin – 57590 CRAINCOURT)**

2° La mise à jour des coordonnées du receveur du syndicat : passage du trésorier de Delme au **SGC de Sarrebourg**.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-28, L.5211-17, L.5211-20 et L.5711-1 à L.5711-6 ;

VU la délibération du SIAAC en date du 12 mars 2026 portant modification statutaire,

CONSIDERANT, le souhait de modifier l'adresse du siège social et la nécessité de modifier les coordonnées du receveur du syndicat ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

D'ADOPTER les nouveaux statuts du syndicat tel que annexé à la présente délibération.

DONNE pouvoir à M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

DELIBERATION N° 2026-030

Objet : Désignation d'un correspondant défense.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministre de la Défense, les élus et les citoyens.

Interlocuteur local des autorités militaires du département et de la région, il a pour mission de sensibiliser ses concitoyens aux questions intéressantes la défense nationale telles que le recensement, les journées d'appel de la préparation à la défense pour les jeunes, les métiers de la défense.

Il nous est proposé de désigner M. SARRAZIN Gilles pour assumer cette fonction.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
DESIGNE Monsieur SARRAZIN Gilles pour assumer la fonction de correspondant défense de la commune de Craincourt.

DELIBERATION N° 2026-031

Objet : Délibération de virement de crédits – Budget commune.

Vote à l'unanimité.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2113 (21) - 10081 : Terrains aménagés aut	-309,00		
2131 (21) - 10079 : Bâtiments publics	309,00		
2131 (21) - 10082 : Bâtiments publics	12 708,00		
	12 708,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	12 708,00		

DIVERS

Concernant les futurs travaux, M. le Maire présente au Conseil Municipal un modèle de pompe qui pourrait être installé au niveau du puit situé à proximité du 39, rue Principale à Craincourt. Une réflexion sera menée pour ce projet.

Le Maire présente le rapport d'activité pour l'année 2025, de la Communauté de Communes du Saulnois et rappelle que le lien vers le rapport leur a été communiqué via mail en date du 20/05/2026.

Le Maire informe vouloir proposer M. Sylvio DE PAOLIS et M. Christian IRRIGARY, membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Concernant le prêt Aqua prêt et la revalorisation du taux indexée sur le livret A, la nouvelle échéance sera minorée de 3 000 €.

La distribution des sacs de tri aux administrés pour l'année 2026 se tiendra le samedi 13 juin de 9h30 à 11h30.

Un signalement de vol de plaque au cimetière a été reçu en mairie. Le Maire appelle à la vigilance.

Au service de l'Etat Civil, le Maire est heureux d'annoncer la célébration du PACS de Mme LADOUCETTE et M. LESPAGNOL, le mariage de M. Adrien FERRAND DE LA CONTE et de Mme Karen MILLOT. Il annonce l'enregistrement d'un futur PACS.

A Craincourt, le 11 juin 2026.

Le Maire
Didier FISCHER

